



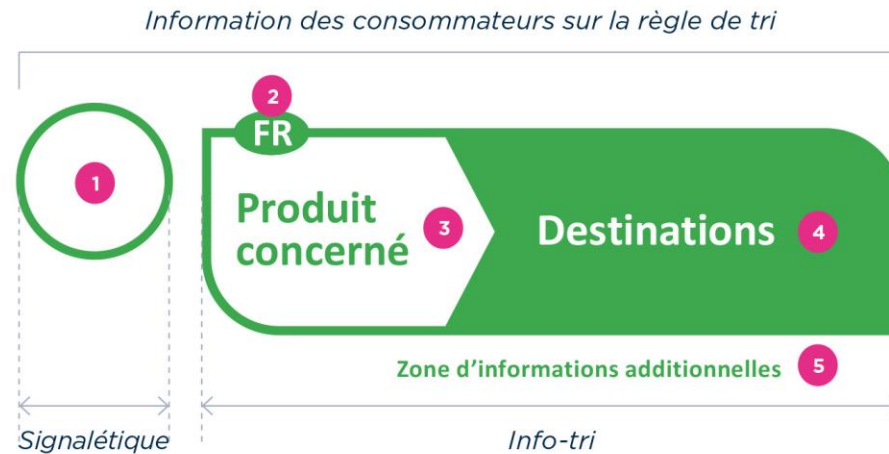
Guide d'utilisation de la signalétique INFOTRI Filière ABJ th



EcoLogic

PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'information des consommateurs sur la règle de tri est constituée d'une **signalétique** (logo) et d'une **Info-tri** (cartouche contenant les consignes de tri).



Signalétique

- 1 Le *Triman*

Info-tri

- 2 La mention **FR** permet d'indiquer que les instructions relèvent du droit français et ne sont applicables qu'en France. Elle évite la traduction de la consigne d'autant plus que ces instructions ne seront pas nécessairement applicables en dehors de la France.
- 3 **Produit concerné** par la consigne de tri.
- 4 **Consignes de tri.**
- 5 **Informations additionnelles** à la zone des consignes.

PRINCIPES GÉNÉRAUX - OÙ APPOSER L'INFORMATION ?

En fonction de l'espace disponible et selon les cas de figure, *L'information des consommateurs sur la règle de tri* est apposée sur le **Produit** ou sur l'**Emballage** ou sur la **Notice** ou sur le **Site internet** du Producteur.



Les pages suivantes détaillent 3 cas de figures :

- 1 - Produit **SANS** Emballage et **SANS** Notice
- 2 - Produit **AVEC** Emballage et **SANS** Notice
- 3 - Produit **AVEC** Emballage et **AVEC** Notice

PRINCIPES GÉNÉRAUX - OÙ APPOSER L'INFORMATION ?

PRODUIT AVEC EMBALLAGE ET AVEC NOTICE

L'information des consommateurs sur la règle de tri est affichée, par principe, **sur le Produit** ou **sur l'Emballage** – si la taille du Produit ou de l'Emballage le permettent – ou **sur la Notice**.

PRODUIT OU EMBALLAGE

Surface du plus grand côté du Produit ou de l'Emballage*	Affichage sur le Produit ou sur l'Emballage		Affichage sur la Notice
> 20 cm ²		OU	
Entre 10 cm ² et 20 cm ²		+	
< 10 cm ²			

* Déduction faite de la surface prise par la *Signalétique* de tri des Emballages ménagers.

PRINCIPES GÉNÉRAUX - OÙ APPOSER L'INFORMATION ?

PRODUIT SANS EMBALLAGE ET SANS NOTICE

L'information des consommateurs sur la règle de tri est affichée **sur le Produit** ou **sur le Site internet** du Producteur.

PRODUIT		
Surface du plus grand côté du Produit	Affichage sur le Produit	Affichage sur le Site internet
> 20 cm ²	 	
Entre 10 cm ² et 20 cm ²		
< 10 cm ²		

PRINCIPES GÉNÉRAUX - OÙ APPOSER L'INFORMATION ?

PRODUIT AVEC EMBALLAGE ET SANS NOTICE

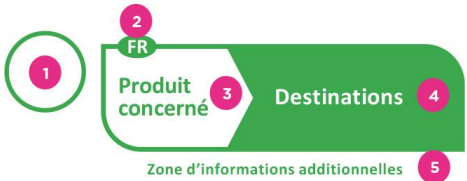
L'information des consommateurs sur la règle de tri est affichée **sur le Produit** ou **sur l'Emballage** si la taille du Produit ou de l'Emballage le permettent. Sinon, elle est affichée **sur le Site internet** du Producteur.

PRODUIT		
Surface du plus grand côté du Produit	Affichage sur le Produit	Affichage sur le Site internet
> 20 cm ²		
Entre 10 cm ² et 20 cm ²		
< 10 cm ²		

EMBALLAGE		
Surface du plus grand côté de l'Emballage*	Affichage sur l'Emballage	Affichage sur le Site internet
> 20 cm ²		
Entre 10 cm ² et 20 cm ²		
< 10 cm ²		

* Déduction faite de la surface prise par la *Signalétique* de tri des Emballages ménagers.

COMPOSITION



Quels sont les 5 éléments à associer pour construire *L'information des consommateurs sur la règle de tri* ?



INFORMATIONS ADDITIONNELLES

2 mentions d'informations complètent *l'Information des consommateurs sur la règle de tri*. Elles sont situées sous le cartouche de *l'Info-tri*, chacune écrite sur une seule ligne.



Mention 1 - Obligatoire

« Points de collecte sur www.quefairedemesdechets.fr »

C'est le site internet de l'ADEME. Il permet de connaître le point de collecte le plus proche de chez soi, sur tout le territoire national.

Cette mention est obligatoire quel que soit le support sur lequel est apposée l'Information des consommateurs sur la règle de tri.

Mention 2 - Optionnelle

« Privilégiez la réparation ou le don de votre appareil ! ».

Cette mention incite les consommateurs à allonger la durée de vie de leurs appareils électriques, soit en les réparant, soit en les donnant s'ils fonctionnent encore.

Cette mention est optionnelle. Nous recommandons de l'utiliser quand l'espace disponible sur le support d'apposition le permet.

AUTRES FORMATS

Format vertical

Dimensions minimums autorisées

Petits appareils



Gros appareils



Format bloc

Dimensions minimums autorisées

Petits appareils



Gros appareils

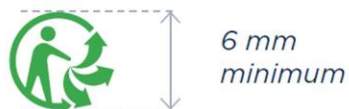
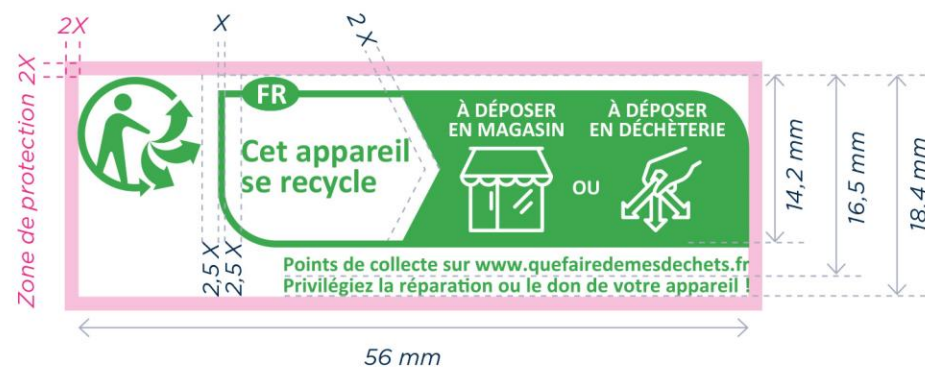


Information dématérialisée

IMPORTANT

L'Information des consommateurs sur la règle de tri suivante ne s'applique que pour les Produits **SANS** Emballage et **SANS** Notice, uniquement sur le Site internet.

TAILLES MINIMUMS AUTORISÉES



La taille minimum en hauteur du Triman est de 6 mm.

TYPOGRAPHIE

La typographie du texte à utiliser est la **Calibri Bold**. Elle est disponible sur la plupart des matériels informatiques.

La taille minimum des caractères dépend de la zone du cartouche.

Calibri Bold

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz



COULEURS

Vous pouvez remplacer le vert de la *Signalétique* et de l'*Info-tri* par la couleur de votre choix à condition de respecter les règles suivantes :

- une seule couleur
- un encrage de 60% au minimum
- pas de dégradés
- pas de motifs
- sur un fond uni
- contraste suffisant entre le fond et la couleur du cartouche

CMJN 75-0-85-0
RVB 53-171-82
HEXA #35AB52
PANTONE 361 C

Vert



Autorisé



Autre couleur



Noir



Gris



Blanc sur fond foncé



Interdit



Plusieurs couleurs



Encrage < à 60%



Dégradé



Fond non uni



01 30 57 79 09

contact@ecologic-france.com

www.ecologic-france.com

